

# CAÏSSA

Petit Bruges – Lot 8

Gamme Élégance

Rue Durin / allée de Boutaut

33520 Bruges

# Descriptif sommaire

N.B. La présente notice descriptive, conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968, a été établie pour satisfaire aux obligations du Code de la Construction et de l'habitation et notamment aux articles L 261.15 et R 261.25 et suivants. Elle sera annexée au contrat de réservation conformément à ces textes. La présente sera déposée au rang des minutes du notaire, avant la signature des contrats de vente. Ce document, qui pourra être consulté avant la signature notariée, aura alors, seul, valeur contractuelle pour la définition des prestations.

Les marques, références et types sont donnés à titre purement indicatif, il pourra être mis des appareils, matériels ou matériaux d'autres marques mais de qualité au moins équivalente à ceux référencés dans cette notice.

## **CONFORMITE AUX NORMES DE CONSTRUCTION ET DE CONFORT**

*Pour chacune des opérations du Groupe, nous confions à un bureau de contrôle – Bureau VERITAS – une mission qui consiste à vérifier avant la construction que les normes de solidité, de sécurité, de confort thermique et acoustique ont bien été prises en compte lors de la phase de conception. Ce même bureau est chargé pendant la phase travaux de vérifier la bonne application de celles-ci. Vous avez ainsi l'assurance que tout a été mis en œuvre pour s'assurer de la conformité.*

## **COMPOSITION DE LA RESIDENCE**

La résidence Caïssa, située à l'angle de la rue Durin et l'allée de Boutaut à BRUGES, est composée de commerce(s) en pied d'immeuble et de 24 appartements répartis sur 6 niveaux supérieurs. Les logements bénéficient tous d'un balcon. Les stationnements sont situés dans le parking SILO de l'Ilot 6 du projet.

La résidence se compose de :

- 12 appartements de type 2
- 12 appartements de type 4

Le programme répond aux les règles de calcul de la Réglementation Thermique RT 2012

Le programme est réalisé par :

### **Maître d'ouvrage :**

**AIRIS AQUITAINE**, SAS au capital de 200 000 €uros dont le siège est à RENNES (35), 5 Boulevard Magenta, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, sous le numéro 831 255 617. Tél : 02.99.67.27.77 et représentée par son agence de MERIGNAC – 40 av. Ariane Tél : 05 56 46 15 15

### **Assistance à maîtrise d'ouvrage :**

**BATITECH**, SASU au capital de 100.000€ dont le siège est à RENNES (35), 5 Boulevard Magenta, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, sous le numéro 854 036 324 00010

**Maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution :** l'Agence A+ **SAMUEL DELMAS**, 80 rue du Faubourg St Denis – 75010 PARIS / **AGENCE DEGRE ZERO**, paysagiste, 87 rue Villiers de l'Isle 75020 Paris / **KHEPREN**, bureau d'études structures, 40 rue de la Rousselle 33000 Bordeaux / **ALTO INGENIERIE**, bureau d'études fluides, 1 avenue du Gué Langlois 77600 Bussy-Saint-Martin / **VPEAS**, économiste de la construction, 40 rue de la Rousselle 33000 Bordeaux et **AGENCE ON**, bureau d'études d'éclairage, 36 boulevard de Picpus 75012 Paris, assurent la conception et l'exécution de l'ouvrage.

# NOTICE DESCRIPTIVE

## « Petit Bruges – Caïssa »

ARRETE DU 10 MAI 1968 FIXANT LA NOTICE DESCRIPTIVE PREVUE PAR L'ARTICLE 18 DU DECRET N°  
67 - 1166 DU 22 DECEMBRE 1967

(Journal officiel du 29 juin 1968)

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES IMMEUBLES

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3 - ANNEXES PRIVATIVES

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

Signature du vendeur

Signature(s) de l'acquéreur

## **1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**

### **1.1. - INFRASTRUCTURE**

#### 1.1.1.- FOUILLES

Des fouilles en pleine masse sont réalisées pour les fondations avec évacuations des terres excédentaires.

#### 1.1.2.- FONDATIONS

Les fondations sont de type pieux pour la reprise des charges verticales. (Selon études de sols et de béton armé).

### **1.2. - MURS ET OSSATURE**

#### 1.2.1.- MURS DU SOUS-SOL

##### *1.2.1.1- Murs périphériques*

*Néant.*

##### *1.2.1.2- Murs de refends*

*Néant.*

#### 1.2.2.- MURS DE FACADES

Les murs des façades de l'immeuble sont en bloc de béton aggloméré de ciment creux, briques ou béton armé (suivant directives du bureau d'études structure et thermique).

En intérieur, les murs de façade des locaux chauffés sont recouverts d'un doublage constitué d'un isolant et d'une plaque de plâtre. L'épaisseur et la résistance thermique sont définies suivant les directives du bureau d'études thermiques.

Les murs de façades sont destinés à être protégés en extérieur par un revêtement décoratif type panneaux filtre bois et enduits finition grattée ou talochée sur la maçonnerie, selon le choix de l'architecte.

Les traitements sont donnés à titre indicatif. Des modifications peuvent intervenir en cours de chantier, en fonction des choix et des effets de modénature que souhaitera donner l'architecte de l'opération.

#### 1.2.3. - MURS PIGNONS

Dito 1.2.2

#### 1.2.4. – MURS MITOYENS

Néant.

#### 1.2.5. – MURS EXTERIEURS DIVERS (LOGGIAS-SECHOIRS)

Néant.

### 1.2.6.- MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Les murs intérieurs de l'immeuble sont en béton armé (suivant directives du bureau d'études béton armé). Selon repérage sur plan et directives techniques du bureau d'études béton armé, certains ouvrages de structure peuvent être réalisés en bloc de béton agglomérés de ciment creux d'épaisseur variable.

### 1.2.7.- MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

#### *Entre locaux privatifs contigus*

Les murs de refends sont en béton armé (épaisseur selon réglementation et étude thermique) complétés d'un isolant thermo/acoustique selon nécessité (épaisseur et résistance thermique suivant calculs RT 2012 et normes acoustiques) ou en cloisons sèches deux faces plaques de plâtre sur ossature métallique suivant les plans.

#### *Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)*

Les murs de refends sont en béton armé (épaisseur selon réglementation et étude thermique) complétés d'un isolant thermo/acoustique selon nécessité (épaisseur et résistance thermique suivant calculs RT 2012 et normes acoustiques) ou en cloisons sèches deux faces plaques de plâtre sur ossature métallique suivant les plans.

## **1.3. - PLANCHERS**

### 1.3.1.- PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Les planchers en béton sont coulés en place ou sur prédalles (épaisseur suivant étude béton et résistance phonique réglementaire).

Ces ouvrages sont destinés à recevoir les revêtements de sol de finition des parties privatives et communes de l'immeuble.

### 1.3.2.- PLANCHERS SOUS TERRASSE

Les planchers en béton sont coulés en place, ou sur prédalles (épaisseur selon calculs et directives du bureau d'études béton armé). Les dalles sont destinées à recevoir une étanchéité complétée, selon nécessité et situation dans l'immeuble, d'une isolation thermique (épaisseur et résistance thermique suivant calculs RT 2012 et normes acoustiques conformes à la date d'obtention du permis de construire).

### 1.3.3.- PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES.

Dito 1.3.2

### 1.3.4.- PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Dito 1.3.2

## **1.4. - CLOISONS DE DISTRIBUTION**

### 1.4.1.- ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons sont de type cloisons sèches deux faces plaques de plâtre sur ossature métallique, pour l'ensemble des logements.

#### 1.4.2.- ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Les cloisons sont de type cloisons sèches deux faces plaques de plâtre sur ossature métallique pour l'ensemble des logements. Pour la salle de bains et salle d'eau, pose d'une protection en pied de cloison, et utilisation de plaques de plâtre hydrofugées.

### **1.5. - ESCALIERS**

#### 1.5.1.- ESCALIERS

Les escaliers sont soit préfabriqués en béton armé par volée, soit coulés en place, avec une finition béton brute.

#### 1.5.2.- ESCALIERS DE SECOURS

Néant.

### **1.6. - CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

#### 1.6.1.- CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Les gaz brûlés émanant des chaudières individuelles étanches à condensation à ventouse sont soit évacués en façade, soit par un conduit commun se trouvant en gaine, suivant plan. L'amenée d'air frais nécessaire au fonctionnement de la chaudière se fait par ces mêmes conduits.

#### 1.6.2.- CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Les conduits de ventilations sont en acier galvanisé et mis en œuvre selon les normes en vigueur, dans des gaines techniques isolées selon la réglementation acoustique.

#### 1.6.3.- CONDUITS D'AIR FRAIS

Les conduits de désenfumage (amenée d'air frais) des circulations communes horizontales respectent les prescriptions de la réglementation incendie.

#### 1.6.4.- CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE

Néant.

#### 1.6.5.- VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

Néant.

## **1.7. - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### 1.7.1.- CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Les chutes d'eaux pluviales intérieures sont en PVC rigide, diamètre suivant étude.  
Les chutes d'eaux pluviales extérieures sont en métal ou alu, selon choix de l'architecte.

### 1.7.2.- CHUTES D'EAUX USEES

Les chutes d'eaux usées sont en PVC rigide, diamètre suivant étude.

### 1.7.3.- CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Néant.

### 1.7.4.- BRANCHEMENTS AUX EGOITS

Les modalités de raccordements sont déterminées selon les directives de la collectivité.

## **1.8. - TOITURES**

### 1.8.1.- CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Néant.

### 1.8.2.- ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

#### ***Terrasses inaccessibles***

Les terrasses inaccessibles reçoivent une étanchéité multicouche élastomère protégée par gravillons avec, selon nécessité et situation dans l'immeuble une isolation thermique (épaisseur et résistance selon directives du bureau d'études thermiques).

#### ***Terrasses accessibles***

Les terrasses accessibles reçoivent une étanchéité multicouche élastomère avec, selon nécessité et situation dans l'immeuble, isolation thermique, couverte de dalles béton sur plots, selon choix de l'architecte.

Les traitements extérieurs sont donnés à titre indicatif, des modifications peuvent intervenir en cours de chantier en fonction des choix et des effets de modénature que souhaite donner l'architecte de l'opération.

### 1.8.3.- SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Les souches de conduits de ventilation et d'évacuation des fumées de chaudières sont le cas échéant en toiture et comprennent toutes suggestions d'étanchéité.

## **2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1. SOLS ET PLINTHES**

#### 2.1.1.- SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

Pour l'ensemble des pièces principales, séjours et chambres, le sol est en revêtement stratifié, sur isolant phonique, avec plinthes blanches en périphérie, au choix dans la gamme RIVIERA PRO de BERRYALLOCC. Un profil de jonction est présent à chaque changement de nature de revêtement de sol et peut, le cas échéant, engendrer un ressaut.

#### 2.1.2.- SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE (salle de bains, salle d'eau, wc).

##### ***Salle de bains, salle d'eau, wc***

Les pièces de service tels que la salle de bains, la salle d'eau et les wc sont revêtues d'un carrelage en grès émaillé de dimensions et coloris au choix dans la gamme ELEGANCE sélectionnée par LAMOTTE, pose droite et joints gris. Plinthes assorties en périphérie.

##### ***Cuisine***

Dito 2.1.1.

Un profil de jonction est présent à chaque changement de nature de revêtement de sol et peut, le cas échéant, engendrer un ressaut.

#### 2.1.3.- SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS.

Dito 2.1.1

#### 2.1.4.- SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Les balcons reçoivent des dalles béton sur plots, selon choix de l'architecte.

### **2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)**

#### 2.2.1.- REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

##### ***Cuisine***

Dans les logements de type T1, T2 une crédence en stratifié sera présente au-dessus de l'évier des kitchenettes, assortie avec le mobilier constituant la kitchenette.

Néant pour les T3 et +.

##### ***Salles de bains/salle d'eau***

Dans l'emprise de la baignoire, du receveur de douche, sur 3 cotés selon plan, les murs sont recouverts, sur toute la hauteur, d'une faïence. Les coloris sont au choix dans la gamme ELEGANCE sélectionnée par LAMOTTE. Le tablier de la baignoire et la pailasse sont assortis selon repérage sur plans.

Au niveau du meuble vasque, un miroir est posé depuis le dessus du meuble jusqu'au point lumineux sur la largeur de la vasque.

### 2.2.2.- REVETEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIECES

Néant.

## **2.3. PLAFONDS**

### 2.3.1.- PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

Les plafonds des pièces intérieures reçoivent un enduit pelliculaire sur béton ou des plaques de plâtre sur ossature suivant plans.

### 2.3.2.- PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Néant.

### 2.3.3.- PLAFONDS DES LOGGIAS

Néant.

### 2.3.4.- SOUS-FACE DES BALCONS

Les sous-faces des balcons sont en béton prêt à recevoir une peinture de ravalement.

## **2.4. MENUISERIES EXTERIEURES**

### 2.4.1.- MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Elles sont en bois vernis d'usine, teinte au choix de l'architecte.

Les performances du vitrage et de la menuiserie sont établies selon calculs de la RT 2012

La couleur et le dessin des menuiseries sont donnés à titre indicatif. Des modifications peuvent intervenir en cours de chantier en fonction des choix et des effets de modénature que souhaite donner l'architecte de l'opération, en concertation avec les intervenants du chantier.

### 2.4.2.- MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Dito 2.4.1 avec vitrage translucide pour les salles de bains et salles d'eau.

## **2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE**

### 2.5.1.- PIECES PRINCIPALES

Les volets roulants sont à lame aluminium suivant indications des plans, enroulement dans des coffres en PVC situés au-dessus des ouvertures et intégrés à la menuiserie extérieure. Ils bénéficient d'une isolation thermique interne au coffre, avec une lame finale en aluminium.

Les manœuvres sont électriques avec commande par interrupteur mural pour l'ensemble des volets pour toutes typologies d'appartement.

### 2.5.2.- PIECES DE SERVICES

Néant.

## **2.6. MENUISERIES INTERIEURES**

### 2.6.1.- HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries sont métalliques pour les portes palières et en bois pour les portes intérieures.

### 2.6.2.- PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures sont rainurées laquées blanc, modèle ARKOSE de HUET.

Elles sont équipées de béquilles de porte en aluminium dans la gamme TEMPO DISCO de BRICARD sur rosace, d'une serrure à condamnation pour les portes de salle de bain, de salle d'eau et WC, ainsi que d'une butée de porte avec bague caoutchouc.

### 2.6.3.- IMPOSTES ET MENUISERIES

Néant.

### 2.6.4.- PORTES PALIERES

Les portes palières modèle AXIOME BP1 de chez HUET sont à âme pleine et parement stratifié blanc côté intérieur, au choix de l'architecte côté partie commune. Elles sont montées sur huisseries métalliques avec joint isophonique et sont équipées d'une serrure 3 points anti effraction 5minutes sur combinaison immeuble, d'une béquille inox de référence TEMPO DISCO de chez BRICARD sur plaque.

### 2.6.5.- PORTES DE PLACARDS

Les portes de placard sont de type coulissant munis d'un frein ou ouvrant à la française (selon largeur) en panneaux décor mélaminé structuré de couleur blanche, et avec des profils acier laqué blanc, de marque SOGAL.

### 2.6.6.- PORTES DES LOCAUX DE RANGEMENT

Dito 2.6.2

### 2.6.7.- MOULURES ET HABILLAGES

Néant.

## **2.7. SERRURERIE ET GARDE CORPS**

### 2.7.1.- GARDE CORPS ET BARRES D'APPUI

Les garde-corps sont en métal ou alu laqué, teinte au choix de l'architecte.

La couleur et le dessin des gardes corps sont donnés à titre indicatif. Des modifications peuvent intervenir en cours de chantier en fonction des choix et des effets de modénature que souhaite donner l'architecte de l'opération ou pour des contraintes techniques ou règlementaires, en concertation avec les intervenants du chantier.

### 2.7.2.- GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Néant.

### 2.7.3.- OUVRAGES DIVERS

Les séparatifs des logements en terrasses ou balcons sont réalisés au moyen de panneaux verriers translucides sur structure métallique.

## **2.8. PEINTURES - PAPIERS - TENTURES**

### 2.8.1.- PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

#### *2.8.1.1- Sur menuiseries*

Les menuiseries extérieures seront vernies d'usine, teinte définie par l'Architecte.

#### *2.8.1.2- Sur fermetures et protections*

Néant.

#### *2.8.1.3- Sur serrurerie*

Voir chapitre 2.7.1.

#### *2.8.1.4- Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-face et rives des balcons.*

Les sous-faces des balcons sont revêtues d'une peinture de ravalement, de la couleur choisie par l'architecte.

### 2.8.2.- PEINTURES INTERIEURES

#### *2.8.2.1- Sur menuiseries*

Les menuiseries reçoivent une couche d'impression et deux couches de peinture blanche.

#### *2.8.2.2- Sur murs*

Les murs reçoivent un enduit pelliculaire sur béton ou une impression sur plaques de plâtre, et deux couches de peinture blanche.

#### *2.8.2.3- Sur plafonds*

Les plafonds reçoivent un enduit pelliculaire sur béton ou impression sur plaques de plâtre, et deux couches de peinture blanche.

#### *2.8.2.4- Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers*

Ces éléments reçoivent un brossage, une couche d'impression et deux couches de peinture blanche.

### 2.8.3.- PAPIERS PEINTS

#### *2.8.3.1- Sur murs*

Néant.

#### *2.8.3.2- Sur plafonds*

Néant.

### 2.8.4.- TENTURES (tissus, toiles plastifiées, etc)

#### *2.8.4.1- Sur murs*

Néant.

#### 2.8.4.2- Sur plafonds

Néant.

## 2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.9.1.- EQUIPEMENTS MENAGERS

#### 2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie

Néant.

#### 2.9.1.2. Appareils et mobilier

Les appartements de type T1 et T2 sont équipés d'une kitchenette (coloris au choix de LAMOTTE), d'une longueur de 180 cm, composée de :

- trois rangements hauts,
- une niche pour micro-ondes,
- une hotte casquette à recyclage,
- un plan de travail stratifié avec évier simple bac
- une plaque induction deux foyers,
- un meuble sous évier
- un emplacement pour machine à laver
- et un réfrigérateur de type table top

Une crédence assortie à l'ensemble est prévue au-dessus du plan de travail.

#### 2.9.1.3 Evacuation des déchets

Néant.

#### 2.9.1.4 Armoire Sèche-linge

Néant.

### 2.9.2.- EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

#### 2.9.2.1- Distribution d'eau froide

Les colonnes montantes d'eau froide et la distribution dans les appartements sont réalisées en tube cuivre ou PER.

L'installation est conçue pour permettre la pose de compteurs individuels (à charge des copropriétaires), celle-ci intervient à l'initiative des copropriétaires après vote en assemblée générale de copropriété (achat ou location du matériel et maintenance) lors de la livraison de l'immeuble.

#### 2.9.2.2- Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

#### 2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude sanitaire est assurée par une chaudière individuelle gaz à condensation type THEMA PLUS CONDENS de SAUNIER DUVAL positionnée suivant plans

#### 2.9.2.4- Evacuations

Les évacuations des eaux usées et des eaux vannes sont assurées par des canalisations en PVC.

Dans la hauteur des gaines techniques, une isolation phonique assure le respect de la réglementation acoustique.

#### 2.9.2.5- Distribution du gaz

La distribution du gaz vers la chaudière de chaque logement est assurée depuis la colonne montante en gaine palière. Un compteur est mis en œuvre par le concessionnaire pour chaque départ vers les logements.

#### 2.9.2.6- Branchements en attente

Un robinet et une attente pour l'évacuation des eaux usées nécessaire au raccordement d'un lave-linge ou d'un lave-vaisselle est prévu suivant les plans dans la cuisine, dans les salles de bains ou salles d'eau, ou dans l'office/cellier.

#### 2.9.2.7- Appareils sanitaires

##### **Baignoire (selon plan)**

La baignoire en acrylique blanche est le modèle BAHAMA, d'IDEAL STANDARD - PORCHER.

##### **Meuble pour salles de bains et salles d'eau**

Cet ensemble, série INFINITI de CHENE VERT, comprend une vasque blanche en résine posée sur un meuble 2 tiroirs blanc, surmonté d'un grand miroir et d'une applique.

##### **WC**

Le WC suspendu est blanc en porcelaine vitrifiée est le modèle KHEOPS AquaBlade d'IDEAL STANDARD - PORCHER, il est équipé d'un réservoir 3/6 l et d'un abattant double blanc avec frein de chute.

##### **Lave mains (suivant plans)**

Le lave mains blanc en grès fin des WC avec son meuble en mélaminé blanc est le modèle ADEKOA de CHENE VERT.

##### **Receveur de douche (suivant plans)**

Le receveur de douche blanc en céramique de dimension 80x80, 90x90 ou 120x90cm disposant d'un fond sans relief est le modèle STEPIN de SANINDUSA.

##### **Evier cuisine**

Néant pour les T3 et +. Pour les T1/T2 l'évier une cuve avec égouttoir est encastré dans le plan de travail de la kitchenette.

#### 2.9.2.8- Robinetterie

La robinetterie pour les éviers, lavabos et lave-mains (suivant plans) des logements est de marque IDEAL STANDARD - PORCHER modèle mitigeur KHEOPS équipé de limiteur de débit incorporé et de limiteur de température.

La robinetterie pour les baignoires et douches (suivant plans) est de marque IDEAL STANDARD- PORCHER modèle thermostatique CERATHERM avec limiteur de débit incorporé.

Les balcons, loggias, terrasses d'une surface supérieure à 20 m<sup>2</sup> sont équipées d'un robinet de puisage.

#### 2.9.2.9- Accessoires divers

##### **Baignoire**

La baignoire est équipée d'un flexible et d'une douchette à mains sur barre de douche IDEAL RAIN de chez IDEAL STANDARD - PORCHER.

##### **Douche**

La douche est équipée d'un flexible et d'une douchette à mains sur barre de douche IDEAL RAIN de chez IDEAL STANDARD - PORCHER et d'une porte ou une cabine de douche en verre KINEDO, suivant plans.

### **Les salles de bains et salles d'eau**

Pour les T1/T2

Les salles de bains ou salles d'eau sont équipées d'une patère double et d'un porte serviettes, les WC d'un support papier toilette.

#### 2.9.3.- EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

##### *2.9.3.1- Type d'installation*

Conforme à la norme NFC 15-100, l'installation est encastrée sauf en sous-sol. L'appareillage est de couleur blanche, modèle ODACE de chez SCHNEIDER.

##### *2.9.3.2- Puissance à desservir*

Du studio aux quatre pièces : de 6 à 18 KVA.

##### *2.9.3.3- Equipement de chaque pièce*

#### **Séjour**

1 point lumineux en va et vient ou simple allumage suivant plans

5 prises de courant

#### **Entrée / dégagement**

1 prise de courant

1 tableau général (position suivant plan)

1 point lumineux

#### **Chambres**

1 point lumineux en plafond en va-et-vient pour la chambre principale ou en simple allumage pour les autres chambres

3 prises de courant

#### **Salles de bains**

1 point lumineux en simple allumage en plafond

1 luminaire au-dessus du miroir en simple allumage

1 prise de courant

1 prise de courant pour machine à laver ou sèche linge (suivant plans)

#### **Cuisine et Kitchenette**

1 point lumineux en simple allumage

1 prise de courant pour raccordement appareil de cuisson

1 ou 2 prises de courant pour lave-vaisselle ou lave-linge (suivant plans)

1 prise de courant en plinthes

1 prise de courant double à hauteur du plan de travail pour les cuisines

1 alimentation pour une hotte à recyclage

#### **WC**

1 point lumineux en plafond en simple allumage

1 prise de courant en hauteur

#### **Terrasses/Balcons**

1 point lumineux en simple allumage pour la terrasse ou le balcon donnant sur le séjour.

#### **Offices/celliers (selon plans)**

1 luminaire en simple allumage

1 prise de courant pour machine à laver et/ou sèche linge (suivant plans)

## **Electrification des volets roulants**

Cf. 2.5.1

### *2.9.3.4- Sonnerie de porte palière*

La sonnette est un bouton porte étiquette.

## 2.9.4.- CHAUFFAGE - VENTILATIONS

### *2.9.4.1- Type d'installation*

L'installation de chauffage est de type :

Chaudière individuelle gaz à condensation type THEMA PLUS CONDENS de SAUNIER DUVAL positionnée suivant plans. La distribution en eau chaude chauffage s'effectue en tuyauterie cuivre ou PE encastrée en dalle à partir d'une nourrice positionnée dans un placard jusqu'au radiateur.

Electrique pour les sèche serviettes des SDB et SDE.

### *2.9.4.2- Températures garanties dans les diverses pièces par T° minimale extérieure de -5°C*

Pour l'ensemble des logements, l'installation est prévue pour assurer par une température extérieure de -5°C, une température intérieure de 19°C dans toutes les pièces et 22°C dans les salles de bains. Ces températures sont celles de fonctionnement réglementairement prises en compte dans le calcul thermique RT 2012

### *2.9.4.3- Appareils d'émission de chaleur*

Les pièces principales sont équipées de radiateurs, modèle T6 de FINIMETAL, avec boîtier de contrôle SAUNIER DUVAL.

Les salles de bains et salles d'eaux sont équipées d'un sèche-serviettes électrique CALA de ACOVA.

L'ensemble est réalisé et dimensionné suivant la RT 2012

### *2.9.4.4- Conduits de fumée*

Les fumées de gaz brûlés seront évacuées par des ventouses en façade et/ou par le biais de conduits verticaux rejetant les fumées en toiture.

### *2.9.4.5- Conduits et prises de ventilation*

La ventilation mécanique contrôlée (VMC) est hygroréglable de type B simple flux pour extraction d'air vicié dans les pièces de service, commande grand débit, avec détecteur dans les WC et interrupteur dans la cuisine. La circulation de l'air à l'intérieur de l'appartement se fait sous les portes.

### *2.9.4.6- Conduits et prises d'air frais*

Les entrées d'air neuf se font par les menuiseries, coffres de volets roulants ou en façades des pièces principales selon étude thermique et acoustique.

## 2.9.5.- EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

### *2.9.5.1- Placards*

Le placard de l'entrée est aménagé avec une tablette haute et une tringle de penderie métallique, une séparation verticale si la largeur est supérieure à 1,20 m, et trois étagères.

### *2.9.5.2- Pièces de rangement*

Néant.

## 2.9.6.- EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

### *2.9.6.1 – Radio TV*

Il est prévu dans chaque appartement :  
2 prises RJ45 dans le séjour  
1 prise RJ45 dans chaque chambre

### *2.9.6.2- Téléphone*

Dito 2.9.6.1

### *2.9.6.3- Commande d'ouverture des portes principales d'entrée de l'immeuble*

Situé dans l'entrée de l'appartement, le combiné vidéophone VMODO de chez URMET permet de dialoguer de voir les visiteurs, et de déclencher, depuis chaque appartement, l'ouverture des portes du hall.

## 2.9.7- AUTRES EQUIPEMENTS

Néant.

### **3. ANNEXES PRIVATIVES**

#### **3.1. CAVES, CELLIERS ET GRENIERS**

##### 3.1.1.- MURS OU CLOISONS

Néant.

##### 3.1.2.- PLAFONDS

Néant.

##### 3.1.3.- SOLS

Néant.

##### 3.1.4.- PORTES D'ACCES

Néant.

##### 3.1.5.- VENTILATON NATURELLE

Néant.

##### 3.1.6.- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Néant.

#### **3.2. BOXES ET PARKINGS COUVERTS**

Néant.

##### 3.2.1.- MURS OU CLOISONS

Néant.

##### 3.2.2.- PLAFONDS

Néant.

##### 3.2.3.- SOLS

Néant.

##### 3.2.4.- PORTES D'ACCES

Néant.

##### 3.2.5.- VENTILATON NATURELLE

Néant.

3.2.6.- EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Néant.

**3.3. – PARKINGS EXTERIEURS**

3.3.1. – SOL

Néant.

3.3.2. – DELIMITATION AU SOL

Néant.

3.3.3. – SYSTEME DE REPERAGE

Néant.

3.3.4. – SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Néant.

## **4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **4.1. HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES**

#### 4.1.1.- SOLS

Les sols du hall d'entrée sont recouverts d'un revêtement grès cérame selon projet de décoration de l'architecte avec plinthes assorties. Un tapis essuie-pieds encastré est prévu.

#### 4.1.2.- PAROIS

Les murs du hall sont recouverts d'un revêtement décoratif selon projet de décoration de l'architecte.

La couleur et le dessin sont donnés à titre indicatif. Des modifications peuvent intervenir en cours de chantier en fonction des choix et des effets de modénature que souhaite donner l'architecte de l'opération ou pour des contraintes techniques ou réglementaires, en concertation avec les intervenants du chantier.

#### 4.1.3.- PLAFONDS

Les plafonds sont recouverts de faux plafonds en plaques de plâtre pleines et perforées selon recommandations de l'architecte de l'opération.

#### 4.1.4.- ELEMENTS DE DECORATION

Un/des miroir(s) est/sont intégré(s) dans les halls selon le projet de décoration de l'architecte. Des appliques ou spots encastrés dans faux-plafonds sont posés.

#### 4.1.5.- PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

L'accès au hall est constitué d'une première porte équipée d'une ventouse électromagnétique. Coté intérieur l'ouverture est commandée par un bouton poussoir, et à l'extérieur, une platine vidéophone à défilement de nom permet aux visiteurs de se signaler, l'installation permet l'ouverture de la porte depuis chaque logement.

Une seconde porte permet l'accès au hall intérieur. L'accès est commandé par un lecteur de badge de type VIGIK qui permet la décondamnation de la porte par chacun des résidents.

#### 4.1.6.- BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres sont de types terminaux groupés, teintes au choix de l'architecte.

#### 4.1.7.- TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage est vitré avec un fond métallique, positionné suivant le plan de décoration de l'architecte.

#### 4.1.8.- CHAUFFAGE

Néant.

#### 4.1.9.- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Des appliques sur murs ou des spots encastrés dans le faux plafond des halls d'entrée sont posés, avec allumage par détecteurs de présence, selon plan de décoration de l'architecte.

### **4.2. CIRCULATION DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALL D'ETAGES**

#### 4.2.1.- SOLS

Au rez-de-chaussée, les circulations sont traitées dans la continuité du hall d'entrée ou avec le même revêtement que les circulations d'étage, selon choix et plans de l'architecte de l'opération.  
En étage, les sols reçoivent un revêtement de sol textile, plinthes en médium en périphérie.

#### 4.2.2.- MURS

Les murs reçoivent un revêtement mural vinyle selon projet de décoration de l'architecte.

#### 4.2.3.- PLAFONDS

Les plafonds sont peints.

#### 4.2.4.- ELEMENTS DE DECORATION

Néant.

#### 4.2.5.- CHAUFFAGE

Néant.

#### 4.2.6.- PORTES

Les blocs portes sont peints avec deux couches, teinte au choix de l'architecte.

#### 4.2.7.- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Les équipements électriques sont un éclairage automatique en plafond ou en applique, commandé par détecteur de présence.

### **4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL**

#### 4.3.1.- SOLS

Néant.

#### 4.3.2.- MURS

Néant.

#### 4.3.3.- PLAFONDS

Néant.

#### 4.3.4.- PORTES D'ACCES

Néant.

#### 4.3.5.- RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES

Néant.

#### 4.3.6.- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Néant.

### **4.4. CAGES D'ESCALIER**

#### 4.4.1.- SOLS DES PALIERS

Le sol des paliers est peint, teinte au choix de l'architecte.

#### 4.4.2.- MURS

Les murs bétons de la cage d'escalier et des paliers d'étage sont recouverts d'une peinture décorative.

#### 4.4.3.- PLAFONDS

Les plafonds en béton sont peints en blanc.

#### 4.4.4.- ESCALIERS (marches, contremarches) LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS-FACE DE LA PAILLASSE

Les escaliers sont peints, teinte au choix de l'architecte.

La sous face des escaliers est recouverte d'une peinture décorative.

Les mains courantes sont en métal peint.

#### 4.4.5.- CHAUFFAGE - VENTILATION

Néant.

#### 4.4.6.- ECLAIRAGE

L'éclairage est assuré par des luminaires muraux commandés par détecteurs de présence dans les escaliers et les circulations communes.

### **4.5. LOCAUX COMMUNS**

#### 4.5.1.- GARAGES A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS

Les murs et les plafonds sont en finition béton brut, avec un isolant thermique selon réglementation. Les sols sont en béton brut. L'éclairage est assuré par des hublots commandés par détecteurs de présence.

Les racks à vélos sont à la charge de la copropriété.

#### 4.5.2.- LOCAL BUANDERIE

Néant.

#### 4.5.3.- SECHOIR COLLECTIF

Néant.

#### 4.5.4.- LOCAL DE RANGEMENT ET D'ENTRETIEN

Les murs, le sol et les plafonds sont en béton ou parpaings bruts.

Le cas échéant une isolation thermique peut être mise en œuvre au plafond si présence d'un local chauffé au-dessus.

L'éclairage est assuré par des hublots commandés par détecteurs de présence.

Le local d'entretien est équipé d'un poste d'eau avec mélangeur et d'un WC.

#### 4.5.5.- LOCAUX SANITAIRES

Néant.

### **4.6. LOCAUX SOCIAUX**

Néant.

### **4.7. LOCAUX TECHNIQUES**

#### 4.7.1.- LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Le local est dimensionné pour recevoir les containers adaptés à la collecte selon le principe du tri sélectif en vigueur sur Bordeaux Métropole. Ce local est situé au RDC.

Les murs et plafonds sont en béton ou parpaings peint(s) ou avec isolant thermique.

Les sols sont en carrelage avec siphon de sol.

Le local est équipé d'un point d'eau et son éclairage est assuré par des hublots commandés par détecteurs de présence.

Le local est ventilé.

#### 4.7.2.- CHAUFFERIE

Néant.

#### 4.7.3.- SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Néant.

#### 4.7.4.- LOCAL DES SURPRESSEURS

Le sol est en béton brut. Porte avec serrure sur organigramme.

#### 4.7.5.- LOCAL TRANSFORMATEUR ENEDIS

Néant.

#### 4.7.6.- LOCAL MACHINERIE ASCENSEUR

Néant.

#### 4.7.7.- LOCAL VENTILATION MECANIQUE

les groupes VMC sont en toitures.

### **4.8. LOCAL CONCIERGERIE**

#### 4.8.1.- COMPOSITION DU LOCAL

Néant.

#### 4.8.2.- EQUIPEMENTS DIVERS

Néant.

## **5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES**

### **5.1. ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES**

L'ascenseur de 630 KG d'une capacité de 8 personnes dessert tous les niveaux.

La manœuvre est de type collectif montée/descente. La cabine est revêtue de panneaux décoratifs, miroir, main courante, éclairage. Il répond à la réglementation accessibilité handicapés.

La machinerie d'ascenseur est en gaine.

Il est revêtu au sol d'un carrelage en grès cérame identique au hall d'entrée.

Les façades palières sont en acier inox au RDC et peintes aux autres niveaux.

### **5.2. CHAUFFAGE EAU CHAUDE**

#### 5.2.1.- EQUIPEMENTS THERMIQUES DE CHAUFFAGE

##### *5.2.1.1- Production de chaleur*

La production de chaleur se fait de façon individuelle.

##### *5.2.1.2- Régulation automatique*

Sans objet.

##### *5.2.1.3- Pompe et brûleurs*

Néant.

##### *5.2.1.4- Accessoires divers*

Néant.

##### *5.2.1.5- Colonnes montantes*

Néant.

#### 5.2.2.- SERVICE EAU CHAUDE

##### *5.2.2.1- Production d'eau chaude*

Sans objet (production individuelle).

##### *5.2.2.2- Réservoirs*

Néant.

##### *5.2.2.3- Pompe et brûleurs*

Néant.

##### *5.2.2.4- Comptage général*

Néant.

##### *5.2.2.5- Colonnes montantes*

Néant.

### **5.3. TELECOMMUNICATION**

#### 5.3.1- TELEPHONE

L'installation est livrée conforme aux prescriptions du cahier des charges du concessionnaire.

#### 5.3.2- ANTENNE TV ET RADIO

L'installation est raccordée au réseau hertzien numérique permettant la réception des chaînes TNT avec un équipement équipé d'un décodeur (interne ou externe au téléviseur).

### **5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATIONS DES ORDURES MENAGERES**

Les locaux sont situés au rez de chaussée dimensionnés selon prescriptions de la collectivité compétente permettant de disposer le nombre de bacs, fournis également par la collectivité, nécessaires au bon fonctionnement de l'immeuble.

La collecte est assurée au moyen de conteneurs enterrés ou aériens dimensionnés suivant les prescriptions de la collectivité et suivant le principe du tri sélectif en vigueur.

### **5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**

Les groupes VMC sont positionnés sur l'emplacement dédié.

### **5.6. ALIMENTATION EN EAU**

#### 5.6.1- COMPTAGES GENERAUX

Un compteur général est situé dans un local dédié ou en fosse située en limite de propriété, selon prescriptions du concessionnaire.

#### 5.6.2- SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Equipement suivant nécessité indiquée par le bureau d'études.

#### 5.6.3- COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes pour l'alimentation en eau potable des appartements sont dans des gaines techniques palières à chaque niveau.

Les colonnes montantes d'eau froide sont réalisées en tube PVC ou cuivre.

#### 5.6.4- BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Un point d'eau est mis en œuvre dans le local des ordures ménagères et dans le local entretien ou le cas échéant dans la chaufferie (si chaudière collective).

## **5.7. ALIMENTATION EN GAZ**

### 5.7.1- COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes pour l'alimentation en gaz des appartements sont dans des gaines techniques palières à chaque niveau. (Hors logements électriques).

### 5.7.2- BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Néant.

### 5.7.3- COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Néant.

## **5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### 5.8.1- COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

Les tableaux communs sont situés en gaine technique dans les parties communes.  
Les comptages des services généraux sont implantés en gaine des services généraux.  
Les coffrets de coupure ENEDIS positionnés en limite de propriété.

### 5.8.2- COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes ENEDIS sont dans chaque cage d'escalier et dans la gaine technique réservée à cet effet.

### 5.8.3- BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Les compteurs pour alimentation particulière services généraux (ascenseurs, éclairage extérieur et parties communes, VMC, portes automatiques, divers) sont situés en gaines.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES**

### **6.1. VOIRIE ET PARKINGS**

#### 6.1.1.- VOIRIES D'ACCES

Néant.

#### 6.1.2.- TROTTOIRS

Néant.

#### 6.1.3.- PARKINGS EXTERIEURS

Néant.

### **6.2. CIRCULATION DES PIETONS**

#### 6.2.1.- CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

L'accès aux halls de la résidence se fait depuis le Domaine Public.

### **6.3. ESPACES VERTS**

#### 6.3.1.- AIRES DE REPOS

Néant.

#### 6.3.2.- PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Les plantations sont réalisées selon le projet dessiné par l'architecte de l'opération.

#### 6.3.3.- ENGAZONNEMENT

L'engazonnement est réalisé selon le projet dessiné par l'architecte de l'opération.

#### 6.3.4.- ARROSAGE

Néant.

#### 6.3.5.- BASSIN DECORATIF

Néant.

#### 6.3.6.- CHEMINS DE PROMENADE

Néant.

#### **6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Néant.

#### **6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

##### 6.5.1.- SIGNALISATION DES ENTREES DE L'IMMEUBLE

L'éclairage devant le hall d'entrée est assuré selon la réglementation en vigueur et le projet de l'architecte.

##### 6.5.2.- ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACE VERTS, JEUX ET AUTRES

L'éclairage est assuré selon la réglementation en vigueur et le projet de l'architecte.

#### **6.6. CLOTURES**

##### 6.6.1.- SUR RUE

Néant.

##### 6.6.2.- AVEC LES PROPRIETES VOISINES

La limite de lot est matérialisée par des plots en bois de faible hauteur, ou ganivelles, selon projet de l'aménageur.

##### 6.6.3.- EN LIMITE DE JARDIN ET TERRASSES PRIVATIVES

Sans objet

#### **6.7. RESEAUX DIVERS**

##### 6.7.1.- EAU

Les branchements sont effectués par le concessionnaire.

##### 6.7.2.- GAZ

Les branchements sont effectués par le concessionnaire.

##### 6.7.3.- ELECTRICITE

Les branchements sont effectués par le concessionnaire.

##### 6.7.4.- POSTE D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Les extincteurs sont à la charge de la copropriété.

#### 6.7.5.- EGOUTS

L'assainissement est réalisé par réseaux séparatifs, eaux usées et eaux pluviales, raccordés sur le réseau public pour les eaux usées et sur le bassin pour les eaux pluviales, selon les prescriptions de la collectivité.

#### 6.7.6.- EPURATION DES EAUX

Néant.

#### 6.7.7.- TELECOMMUNICATIONS

Les branchements sont effectués par le concessionnaire.

#### 6.7.8.- DRAINAGE DU TERRAIN

Néant.

#### 6.7.9.- EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Les réseaux eaux pluviales sont raccordés au réseau public, selon les prescriptions techniques des services compétents.

*La société se réserve le droit de remplacer un matériau ou équipement décrit ci-dessus par un autre matériau en fonction d'impératifs techniques liés à la réalisation du chantier ou à l'approvisionnement de ces matériaux ou matériels. Les matériaux ou équipements de remplacement seront au moins qualité équivalente à celle indiquée dans cette notice.*

Signature du vendeur

Signature(s) de l'acquéreur

ANNEXE 1 À LA NOTICE DESCRIPTIVE

« *Petit Bruges – Caïssa* »

**Note relative aux modifications de revêtements de sols**

Sous réserve de l'état d'avancement des travaux, les acquéreurs pourront demander à modifier la nature des revêtements de sols prévus dans la présente notice sous réserve de l'avancement des travaux et d'un accord préalable du constructeur et de répondre aux impératifs suivants :

Cas des planchers avec chape :

- Il est expressément interdit de supprimer la chape phonique réalisée dans les logements.

Cas des planchers sans chape :

- Possibilité de remplacer un revêtement souple par un autre revêtement mince de delta L normalisé qui ne devra pas être inférieur à 19 dB (A).
- La pose des revêtements durs de type carrelage ou marbre est interdite pour maintenir le niveau de confort phonique de l'immeuble, sauf dans les pièces où il est prévu un revêtement dur dans la présente notice.

**Note concernant le choix des coloris**

Certains matériaux permettent le choix des coloris par l'acquéreur, pour autant qu'il le soit possible, au stade de l'avancement du chantier au moment de la signature de la vente.

Les acquéreurs sont avisés directement par le constructeur de la date limite relative aux choix des coloris.

Lorsque l'acquéreur n'est pas connu à cette date, les choix sont faits par LAMOTTE.

## ANNEXE 2 À LA NOTICE DESCRIPTIVE

### « *Petit Bruges – Caïssa* »

#### **Travaux Modificatifs Acquéreurs**

Le réservataire pourra solliciter auprès du réservant la réalisation de travaux modificatifs.

Toute demande de travaux modificatifs acquéreurs (T.M.A) doit être adressée au réservant par le réservataire dans un délai de 15 jours à compter de la date de notification qui lui a été faite du contrat de réservation par le réservant.

Les travaux modificatifs seront gérés par le réservant. Lui seul aura la responsabilité de valider les possibilités d'exécuter ou non ces travaux au regard du planning de chantier, des règles de l'art et des normes techniques. Celui-ci se réserve le droit de refuser toutes demandes de travaux modificatifs. Le réservant a seul le pouvoir d'apprécier les raisons justifiant ces impossibilités.

Ces travaux modificatifs feront l'objet de la part de la société LAMOTTE d'un devis et génèreront des frais de dossier :

Les frais de dossier sont gratuits pour toute première demande de devis exprimée dans le délai de 15 jours à compter de la date de notification. Ils seront de 240 € T.T.C. par demande de devis acceptée ou non, intervenue en dehors de ce délai ou en cas de demandes multiples.

Seuls les devis retournés signés et accompagnés des règlements des sommes dues, dans un délai de 8 jours, pourront être pris en considération.

Si le montant de travaux est inférieur à 500 € T.T.C., le règlement devra prévoir l'intégralité de ce montant.

Si le montant des travaux est supérieur à 500 € T.T.C., le règlement devra être égal à 50 % de ce montant. Le solde sera réclamé par le réservant au réservataire lors de l'échéance précédant la livraison.

Les demandes de travaux modificatifs ne pourront en aucun cas générer de moins value.

.../...

Lorsque les travaux de construction ont débuté, certains travaux demeurent impossibles à réaliser, d'autres le sont dans les conditions suivantes :

› **Les demandes de modifications de l'installation électrique ou de la plomberie ou du cloisonnement**, ne pourront être prises en compte que si le devis est revenu accepté dans les conditions énoncées par le réservataire au plus tard un mois au moins avant le coulage du plancher bas de l'étage considéré.

› **Les demandes de modification de menuiseries intérieures et de cloisonnement** sans incidence sur l'installation électrique ou de la plomberie, ne pourront être prises en compte que si le devis est revenu accepté dans les conditions énoncées par le réservataire au plus tard un mois au moins avant le début des cloisonnements intérieurs de l'immeuble.

› **Les demandes de modification des revêtements de sols ou de murs**, ne pourront être prises en compte que si le devis est revenu accepté dans les conditions énoncées par le réservataire au plus tard un mois au moins avant le début de la plâtrerie de l'étage considéré.

Les travaux modificatifs peuvent avoir, pour conséquence, un report de la date de livraison prévue initialement. Le réservant a seul, qualité pour fixer une nouvelle date de livraison.

Toute modification effectuée par le propriétaire après la livraison ne peut engager la responsabilité du réservant. Le réservataire prenant dans ce cas l'entière responsabilité de ces travaux vis-à-vis des différentes réglementations en vigueur (acoustique, thermique, accessibilité aux handicapés).

**Fait à**

**Le**

**Signature(s) précédée(s) de**

**La mention "Lu et approuvé"**

## ANNEXE 3 À LA NOTICE DESCRIPTIVE

### « *Petit Bruges – lot 8* »

#### Option Logement Connecté <sup>(1)</sup>

Pour gérer votre logement à tout moment, où que vous soyez depuis votre smartphone ou votre tablette, Lamotte vous propose la mise en place d'un équipement DELTA DORE et d'un routeur WIFI (abonnement internet compris box à charge de l'acquéreur) permettant de piloter à distance les fonctions suivantes :

- Points lumineux en plafond
- Manœuvres des volets roulants électriques
- Régulation du chauffage

Ce système comprend également un appareil indicateur de consommations DELTA DORE conformément à la RT 2012, consultable à partir du logement ou via une application DELTA DORE téléchargeable sur smartphone (abonnement internet à la charge de l'acquéreur).



#### Choix de l'option

- Option retenue pour un T1 ou T2 d'un montant en plus-value de 3 000 € TTC (à rajouter au prix du contrat de réservation)
  
- Option retenue pour un T3 d'un montant en plus-value de 3 500 € TTC (à rajouter au prix du contrat de réservation)
  
- Option retenue pour un T4 et + d'un montant en plus-value de 4 000 € TTC (à rajouter au prix du contrat de réservation)

(1) Option à retenir au plus tard 4 mois avant la date de remise des clefs

**Fait à**

**Le**

**Signature(s) précédée(s) de**

**La mention "Lu et approuvé"**

## 4 À LA NOTICE DESCRIPTIVE

### « *Petit Bruges* »

#### OPTION CUISINE AMENAGEE POUR LES LOGEMENTS T3 et + (\*)

Lamotte vous propose,

la mise en œuvre d'une cuisine aménagée d'un linéaire de 2,40 m selon plans de l'appartement, comprenant : 4 rangements hauts fermés, une hotte à recyclage, un plan de travail stratifié avec évier inox simple bac et mitigeur, une plaque induction trois foyers, meubles bas sous évier, un four, un emplacement pour le lave-vaisselle, ainsi qu'une crédence assortie.

#### Exemple d'agencement possible



#### Choix de l'option

\*Option à retenir au plus tard 4 mois avant la date de remise des clefs

Option retenue pour un montant en plus-value de 3 500€ TTC

(à rajouter au prix du contrat de réservation, facturation après devis)

Fait à  
Le

Signature(s) précédée(s) de  
La mention "Lu et approuvé"